

Déclaration préalable à la Commission des Droits des Salariés

Monsieur le Président,
Cher(e)s Collègues,

Les membres de la CDS sont heureux de vous accueillir à la Présidence de cette instance et vous souhaite la bienvenue. Nous espérons que vous saurez marquer votre empreinte d'un dialogue social constructif et apaisé dans l'intérêt général de VNF et de son personnel.

Les élus à la commission des salariés souhaitent profiter de cette réunion pour vous faire un retour sur l'arbre de Noël du Siège qui a eu lieu samedi 2 décembre à Béthune. Nous rappelons qu'à cette occasion sont invités tous les personnels du siège (publics comme privés) ainsi que tous les salariés de droit privé de la DT NPDC. Aussi, en cumulant les participants aux festivités de l'après-midi et de la soirée, c'est un peu plus de 500 participants que nous avons eu l'occasion d'accueillir à l'arbre de Noël et, selon les retours que nous en avons, ce fut une belle réussite tant pour les enfants que les parents.

Dans ce moment de convivialité pour lequel les personnels démontrent un attachement certain, **comment ne pas remarquer l'absence des représentants de la direction.** Alors qu'il pourrait s'agir d'une opportunité de créer des liens et de faire la démonstration de l'intérêt que portent la direction et les directeurs à leurs équipes et leurs familles, aucun d'entre eux n'a pris la peine de s'y rendre, d'y participer ni même de s'y intéresser. Alors qu'il est fait mention de cohésion sociale dans le pacte en marge du COP, **nous ne pouvons que déplorer le manque d'exemplarité et de volonté de la part de la direction et pour le moins s'il y en avait, elle ne saute pas aux yeux des personnels.**

Monsieur le Président, ce n'est pas à vous que nous jetons la pierre sachant que vous avez intégré VNF uniquement le 1^{er} décembre mais **il convient que vous mesuriez l'écart qu'il peut y avoir à cette date entre les paroles et les bonnes intentions parfois exprimées par la direction générale, son COCOR et la réalité des faits.** De votre côté, même si nous avons pris la peine de demander à votre adjointe de vous relayer cet événement bien en amont puis de vous inviter officiellement par un mail resté sans réponse de votre part, nous pouvons comprendre la difficulté à vous organiser dans ce délai très court et nous ne vous en tiendrons pas rigueur pour cette année.

Clairement, nous souhaitons nous faire le relai d'une expression collective et la direction générale comme les membres du COCOR pourront bien en penser ce qu'ils veulent ! **Une absence générale aussi remarquée de tous, sachant que cet événement a lieu tous les ans à la même date et qu'il est donc aisé pour la direction de s'organiser et d'y participer, est un réel manque d'intérêt de ses personnels et ne grandit pas la direction.**

Que penseriez-vous et diriez-vous si aux rares moments de convivialité organisés par la direction, comme votre cérémonie des vœux, les personnels vous rendaient la pareille en n'y participant pas, sans même vous en informer en amont ?

Fort heureusement, **les personnels semblent bien plus attachés à leur établissement, à la communauté de travail et à l'esprit d'équipe que le COCOR de VNF.** Le fait que, pour la plupart, ils ne soient pas que de passage dans l'établissement y est sûrement pour quelque chose !

Pour conclure cette déclaration préalable, nous souhaitons vous alerter sur le besoin de communiquer à nouveau sur la répartition des activités entre les PPRH des DT et le pôle privé du SGAP qui a désormais en charge la gestion administrative des personnels de droit privé.

Si nous félicitons le pôle privé pour la prise en main des dossiers administratifs et les PPRH qui absorbent la déclinaison de cette nouvelle stratégie RH parfois non sans mal, **il semble urgent de clarifier à nouveau pour les salariés le « qui fait quoi » et le rôle de chaque entité dans cette nouvelle organisation et dans la communication aux salariés.** Les PPRH, selon nos sources, ne seraient pas toujours informés des démarches entreprises par le SGAP tels que la transmission des avenants aux contrats de travail ou l'enregistrement des arrêts maladie par exemple. Il semble d'ailleurs que pour certains, et peut-être tous, ils n'aient plus accès à OCTAVE ce qui ne facilite pas la gestion locale et leurs missions de premiers interlocuteurs de proximité, notamment lorsqu'ils sont interpellés par quelques-uns qui gardent le réflexe du circuit court et du contact humain.

S'agit-il d'un dysfonctionnement momentané ? Nous le souhaitons. En effet, **ce rôle de proximité qui devait être renforcé en soulageant les PPRH de tâches administratives ne doit pas les conduire à un éloignement avec les personnels et les outils de suivi RH doivent rester accessibles.** S'il fallait un exemple concernant OCTAVE, nous pourrions citer le suivi de l'écrtage des heures et le rôle que les PPRH doivent tenir pour venir à bout de cette pratique illégale mais il y aurait tellement d'autres exemples...

Nous espérons à la suite de cette alerte que dès le début d'année prochaine, au plus tard, **une communication éclairante pourra être faite afin de permettre à chacun de trouver sa place et les bons interlocuteurs.** Cela est d'autant plus important à l'aube d'une centralisation de la gestion administrative de l'ensemble des personnels où les questions et les problématiques se multiplieront.

Les élus CFDT-VNF à la **Commission des Droits des Salariés**